

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 14 mars 2019**

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2019

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Magali LABBEY, Annick MOUHÉ, Serge LEVEILLÉ, Christelle JARRIGE, Mathieu GESLOT, Stéphane MONCEAU, Liliane ANDRÉ

Pouvoirs : Carolle ROULIN a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER
Danièle DOAN VAN a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Absent excusé : Philippe MATHIEU

Absente : Michelle DUMAS PREVOS

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - Paiement factures d'investissement
 - Nouvelles numérotations sur des rues
 - Boucles Cyclables
 - Référent Syndicat mixte de la Charente Aval
 - Modifications demande de subvention DSIL
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : PAIEMENT FACTURES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le vote du budget primitif 2019 n'interviendra pas avant fin mars 2019.

Pour cette raison, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à régler les factures sur la section investissement et l'engage à inscrire les crédits nécessaires au compte correspondant :

- **Programme 69 : Achat matériel Mairie**
 - ATELIER DU PATRIMOINE : 2316 pour un montant de 1 250.05 €
 - BERNARD ET SUIRE : 2158 pour un montant de 972 €
 - SYNDICAT DE LA VOIRIE : 2152 pour un montant de 828.26 €
- **Programme 120 : Nouvelle mairie**
 - SEMDAS : 2315 pour un montant de 5 043 €
 - SEMDAS : 238 pour un montant de 20 772 €

NOUVELLES NUMEROTATIONS SUR DES RUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Des permis de construire ont été déposés, cela implique la nécessité d'attribuer des nouveaux numéros.

- La parcelle B527, rue de la Pierrière sera numérotée : 4 bis
- Les parcelles B 1744 et 1745, rue de la Pierrière seront renumérotées : 4 ter
- La parcelle B 1735 p, rue de Pontoise sera numérotée : 6 bis

La parcelle cadastrée B 1730 rue du Maréchal Leclerc a fait l'objet d'une demande de numéro supplémentaire pour la création d'un logement. L'immeuble numéroté 24 rue Maréchal Leclerc sera divisé en deux logements qui porteront les numéros 24 et 24 bis rue du Maréchal Leclerc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer cette numérotation.

DELIBERATION POUR L'AMENAGEMENT DE BOUCLES CYCLABLES COMMUNAUTAIRES

M. le Maire expose à son Conseil Municipal les décisions concernant les boucles vélos selon les termes de la délibération ci-dessous et l'adopte à l'unanimité.

Considérant les actions menées par la Communauté de Communes Coeur de Saintonge sur le développement de la mobilité douce, carrefour de l'itinérance sur la Vélodyssée et la Flow Vélo.

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes Coeur de Saintonge à s'inscrire dans le schéma départemental Véloroutes, Voies Vertes, ayant pour objectif de constituer un réseau de boucles locales se greffant à ces axes structurants.

Considérant la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement permettant d'assurer la cohérence globale et la lisibilité de la boucle par la mise en place de la signalisation directionnelle et de la signalétique de ce projet.

Considérant que La Communauté de Communes prend à sa charge l'entretien et les travaux nécessaires à l'utilisation des cycles sur les voies supports de la boucle.

Considérant le classement des chemins ruraux communaux support de l'assise de la boucle cyclable au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée(PDIPR), conformément à l'article L361-1 du Code de l'Environnement et conformément à la délibération n°211 du 20 octobre 1986.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) **Autorise** le passage de la Boucle cyclable sur les voies et chemins supports identifiés dans la convention et sur la cartographie jointe à celle-ci,

2°) **Autorise** la Communauté de Communes à implanter la signalisation directionnelle et la signalétique de la boucle cyclable sur les voies et chemins supports identifiés dans la convention,

3°) **Autorise** la Communauté de Communes à entretenir les voies et chemins supports de la boucle cyclable,

4°) **Autorise** son Maire à signer la convention pour l'aménagement et la signalisation de la Boucle cyclable et l'ensemble des actes nécessaires à cette décision.

REFERENT SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la création, au 1^{er} janvier 2019, du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA), compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) par transfert de compétence des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres.

Afin d'impulser les programmes et la réalisation des actions qui intéressent le ou les sous-bassins dont dépendent les communes, cinq commissions géographiques ont été instituées : marais Nord de Rochefort, marais de Brouage, vallée de la Charente, Gères-Devise et Arnoult-Bruant.

Ces commissions géographiques ont vocation à réunir le plus largement possible toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, souhaitent participer à l'aménagement et au développement du sous-bassin concerné, en faisant remonter au Comité syndical les enjeux et besoins exprimés localement.

De ce fait, l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'action du SMCA ont été sollicitées afin de leur proposer, de manière optionnelle et sur principe de volontariat, de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte de la possibilité de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques qui concernent la commune,
- Désigne M. Gérard GANDAUBER en qualité de référent.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION TRAVAUX MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous faut modifier la délibération travaux mairie pour tenir compte d'une subvention DSIL issue du contrat de ruralité, signé entre la communauté de communes Cœur de Saintonge et l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération.

Tour de table

Olivier MACAUD

- Nous avons changé de fournisseur à la cantine pour les denrées alimentaires. Nous avons observé une baisse des prix avec une qualité identique.
- Le vote du prochain budget devra se faire avant le 15 avril prochain. L'année 2018 s'est terminée avec un bon résultat.
- Le permis de construire pour l'aménagement de la nouvelle Mairie a été accepté. Les appels d'offre aux entreprises en découleront.

Stéphane MONCEAU

- M.PINASSEAU a planté une haie rue de la Barrière il y a quelques années. La berne, le long de cette haie, est broyée régulièrement mais peut-on prévoir le broyage jusqu'au bord de la haie ?

Gaëlle DALAIS

- Le Conseil d'Ecole aura lieu le 4 avril prochain.
- Suite à la remarque d'une maman, nous alertons les usagers du parking de la salle des fêtes de respecter les piétons qui l'empruntent par une vitesse raisonnable.
- Je tiens à m'excuser du retard mais les photos du repas du 20 janvier sont en mairie.

Christelle JARRIGE

- Je vais faire un don de livres et de jeux pour l'école.
- Avec l'équipe de la Bibliothèque, nous avons pensé faire une boîte à livres. Mais nous devons trouver l'emplacement idéal pour la mettre et devons réfléchir comment on peut la fabriquer et l'aménager.

Gérard GANDAUBER

- Le mois dernier, lors de la vente d'une maison impasse de la Poste, j'ai proposé aux vendeurs qui ont accepté, de nous céder, pour l'Euro symbolique, une partie du terrain afin d'avoir un accès plus aisé à l'aire de jeux. Ceci a été acté chez le notaire de Saint-Savinien, Maître CHAUVIN.
- Le caniveau en bordure de la Mairie est encore cassé. Le Syndicat de la Voirie est intervenu pour mettre de l'enrobé en attendant de futurs travaux.
- J'ai rendez-vous prochainement à l'étude notariale de Saintes pour signer l'acte d'achat des terrains situés en bas de l'église.
- Le logement de la Mairie situé rue du Général de Gaulle au 1^{er} étage doit se libérer pour le mois de juin. Des visites sont en cours
- Rue de Verdun : La société ASE (Aunis Saintonge Electricité), prestataire du SDEER, est venue à Beurlay pour voir sur le terrain les limites de l'effacement des réseaux électriques et télécom. La DID a été convoquée à la Mairie pour finaliser l'étude et le coût de la réfection de la rue de Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.